



## GUIDE DES INSCRIPTIONS COMMENT PROCÉDER ?

L'inscription s'adresse aux structures qui projettent des films dans le cadre du Mois du film documentaire. L'inscription donne accès au [label Mois du doc](#) et aux [éléments graphiques](#) à utiliser pour communiquer autour des séances inscrites.

Vous pouvez commencer votre inscription, sauvegarder les données et apporter des modifications jusqu'à la date-limite de votre région, tant que vous n'avez pas validé l'étape 4. Une fois cette étape confirmée, votre inscription pourra être validée par Images en bibliothèques et publiée sur le site dans le programme général.

Pour inscrire votre programmation, vous devez faire une demande de mot de passe sur le site [www.moisdudoc.com](http://www.moisdudoc.com) dans l'Espace pro, rubrique «S'inscrire».

Après avoir demandé votre mot de passe, vous le recevrez par mail et pourrez vous identifier pour commencer votre inscription.

Vérifiez les dates limites d'inscription par région dans la rubrique «S'inscrire».

### Salles de cinéma :

Les salles de cinéma ne sont pas tenues de respecter les délais d'inscription. Vous devez néanmoins faire votre demande de mot de passe et renseigner l'ÉTAPE 0 «Enregistrez vos coordonnées» avant le délais d'inscription régional. Vous pouvez ensuite enregistrer votre programmation plus tard.

---

## AU PRÉALABLE, DEMANDEZ UN MOT DE PASSE

MÊME SI VOUS EN AVIEZ UN L'ANNÉE DERNIÈRE : IL CHANGE TOUS LES ANS !

### ÉTAPE 0 – ENREGISTREZ VOS COORDONNÉES

Renseignez les informations concernant votre structure (organisatrice de la/des séances).

Le nom du correspondant ainsi que le numéro de téléphone seront publiés dans le programme en ligne à destination du public. L'adresse mail ne sera pas visible et est réservée pour la correspondance avec Images en bibliothèques.

Les partenaires sont les structures qui ont collaboré à la conception de la programmation, vous pouvez préciser entre parenthèse leur ville.

### ÉTAPE 1 – ENREGISTREZ VOS SÉANCES

Les champs demandés sont : le jour, la date, l'heure, le lieu et le tarif de chaque projection.

Vous pouvez signaler s'il s'agit d'une séance non ouverte à tous les spectateurs (séances scolaires ou réservées à certains publics).

Si vous organisez des événements autour de vos séances (par ex : rencontres avec les réalisateurs, intervenants, débats, expositions, ateliers, etc.) vous les inscrivez dans les champs «événements autour des séances».

Ces informations ne doivent pas figurer dans le résumé du film, ni dans le texte de présentation de la thématique !

**Si vous êtes une salle de cinéma et que vous programmez de nombreuses séances d'un même film, inscrivez seulement la première séance et précisez la période de diffusion dans le champ «événement autour de la séance».**

### ÉTAPE 2 – ENREGISTREZ VOS FILMS

Les informations demandées sur les films sont : titre, année, durée (en minutes), pays, producteur, synopsis (si possible celui du producteur et 1000 signes maximum).

Pensez à vérifier l'orthographe des noms et titres !

Astuce : vous avez accès à un grand nombre de fiches-films avec ces informations sur le site [www.film-documentaire.fr](http://www.film-documentaire.fr)

Pour illustrer la séance, vous pouvez insérer une photo de film. Attention : il s'agit d'une photographie extraite du film projeté (pas d'affiche de film). Elle doit être en format paysage (16/9 de préférence), en .jpg et avoir **une largeur de 1000 pixels minimum** (dans l'idéal, une qualité de 300DPI).

La taille finale de la photo est de **960 x 385 pixels**.

Après l'inscription d'un film, vous devez le relier à une ou plusieurs des séances enregistrée(s) dans l'étape 1.

### ÉTAPE 3 – RELIEZ LES FILMS AUTOUR D'UN THÈME (FACULTATIF)

Si votre programmation est construite autour d'une (ou plusieurs) thématiques, vous pouvez le signaler à cette étape.

Ce champ permet de donner une visibilité générale de votre événement et de lier les séances entre elles. Les publics pourront trouver votre événement par le calendrier des séances et aussi via l'onglet «programmations thématiques».

Il s'agit d'une visibilité supplémentaire pour votre événement, nous vous invitons à soigner le titre et le texte de présentation (800 signes maximum) !

Attention : vous ne pouvez pas mentionner de partenaire ou d'événement dans cet endroit.

### ÉTAPE 4 – VALIDATION

SI VOUS NE VALIDEZ PAS CETTE ÉTAPE, VOTRE INSCRIPTION EST ENREGISTRÉE ET VOUS POURREZ REVENIR POUR LA TERMINER OU LA MODIFIER.

À partir du moment où vous validez cette étape, vous ne pourrez plus faire de modification, votre inscription sera considérée comme terminée et sera validée par Images en bibliothèques dès septembre (vous aurez toujours la possibilité d'annuler des séances ou d'en ajouter).

Inversement, tant que vous n'avez pas validé l'étape 4, votre inscription ne pourra pas être finalisée et validée par Images en bibliothèques.

Vous êtes considéré participant au Mois du film documentaire après validation de votre inscription par Images en bibliothèques !

Pour toute information concernant les inscriptions :

Justine Meignan  
j.meignan@imagesenbibliotheques.fr  
01 43 38 19 92